

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-11-16 Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 16^e jour du mois de novembre deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,
Mesdames les conseillères : Diane Godin,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Marcel Fortier,
Jacquelin Martel.

Monsieur Yves Landry directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2448-11-2009

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt des indicateurs de gestion 2008
4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
5. Dépôt de la liste des contributions électorales
6. Dépôt de la liste des arrérages
7. Discours du maire
8. Formation du comité de l'équité salariale (retiré)
9. Nomination d'un représentant à la RRGMRP
10. Nomination de deux représentants à la Commission des loisirs

11. Nomination de deux représentants au Comité consultatif d'urbanisme
12. Nomination d'un représentant au Comité Culture et Embellissement
13. Nomination d'un représentant au Réseau Biblio
14. Autorisation de signature du protocole d'entente pour aide financière, réfection 1^{re} Avenue et 2^e Avenue
15. Acceptation de la soumission pour l'étude géotechnique, réfection 1^{re} Avenue et 2^e Avenue
16. Lettre d'entente, préposés au déneigement
17. Contrat avec un mandataire pour le règlement Rénovation-Québec
18. Transport adapté de Portneuf – participation financière 2010
19. Appui au projet d'habitation coopérative pour personnes âgées
20. Période de questions sur les sujets traités
21. Levée de l'assemblée

Rés.2449-11-2009 Dépôt des indicateurs de gestion 2008

Un rapport des indicateurs de gestion 2008 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 16 novembre 2009, par la trésorière.

Rés.2450-11-2009 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Madame la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Diane Godin, Chantale Hamelin, Esther Savard, Anick Leclerc et messieurs Nelson Bédard, Marcel Fortier, Jacquelin Martel.

Rés.2451-11-2009 Dépôt de la liste des contributions électorales

Madame la greffière dépose la liste des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$ à l'un ou l'autre des candidats (es) pour l'élection en date du 1^e novembre 2009.

Rés.2452-11-2009 Dépôt de la liste des arrérages

La liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est déposée au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 16 novembre 2009.

Mesdames, Messieurs,

À l'aube de ce mandat et en accord avec les termes de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, il est de mon devoir de prononcer le présent discours. Il consiste à dresser un portrait le plus fidèle possible, de la situation financière de notre Ville. Dans l'esprit de l'exercice financier 2009 qui s'achève, de la préparation du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations, c'est donc avec grand plaisir, qu'en collégialité avec les membres du Conseil municipal, je m'adresse à vous.

Dans ce contexte, je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme d'immobilisations, soit celui pour les années 2009, 2010 et 2011, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2009. Finalement, je traiterai des orientations générales du budget 2010 et du programme d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012.

L'exercice financier 2008

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2008, produits par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés, l'actif de la Ville de Portneuf s'élevait à 28 173 932 \$. Le tableau suivant résume le rapport financier consolidé pour l'année 2008. Les chiffres représentant les revenus et les dépenses représentés audit tableau renferment le rapport financier de la Régie de gestion des matières résiduelles selon le pourcentage d'utilisation du site, par la Ville de Portneuf.

Résumé du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2008		
	Réel	Budget
Revenus	3 757 418	4 349 243
Dépenses de fonctionnement	-2 912 981	-3 171 399
Remboursement de la dette	-481 949	-543 795
Activités d'investissement	-111 414	-602 030
Affectations	-45 942	-32 019
Surplus	205 132	0

L'exercice financier 2009

L'année 2008 s'est terminée avec un surplus budgétaire net de 205132 \$. De cette somme, 173 755\$ proviennent directement de notre administration municipale alors que 31 377\$ découlent de la gestion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Outre les dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la Ville, telles la masse salariale, les coûts relatifs au fonctionnement des bâtiments municipaux, l'enlèvement de la neige, la gestion générale, l'entretien de notre réseau de voirie et les activités de loisirs au profit de la population, je vous présente de façon schématisée, les principales activités qui ont marqué l'année 2009.

Après avoir constaté qu'il était impossible pour la Ville de Portneuf de songer à poursuivre le développement, particulièrement au niveau résidentiel, à cause de la faible disponibilité en eau potable, la Ville a amorcé le dossier de la **recherche en eau potable** afin de découvrir de nouvelles sources d'approvisionnement, en vue de l'installation d'un nouveau puits. Le coût total de ces travaux se chiffrent à 55 235.38 \$ taxes incluses.

Le dossier visant la **réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 1^{re} et la 2^e Avenue** a été planifié. Les études réalisées en 2009 permettront d'entreprendre les travaux en 2010 et de les compléter en 2011. Le coût total de ces travaux s'élève à près de 7 000 000\$ dont les deux tiers sont subventionnés par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre du Programme Chantiers Canada-Québec.

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, le 9 mars 2009, la Ville doit, dans un délai de 2 ans suivant cette dernière date, adopter un **plan et des règlements d'urbanisme** conformes aux objectifs de ce schéma. Le plan d'urbanisme planifie le devenir de notre Ville comme outil de développement économique, un développement harmonieux de la Ville et un outil majeur dans l'apport d'une qualité de vie accrue à l'ensemble des personnes qui l'animent.

Quant aux règlements d'urbanisme, ils viennent traduire l'aspect légal du plan d'urbanisme pour les usages autorisés ou non sur le territoire ainsi que fixer des conditions à l'émission des permis de construction. Une version préliminaire du plan d'urbanisme est disponible sur le site web de la Ville pour consultation par les citoyens. Nous comptons, dès le premier trimestre de l'année 2010, mettre ces outils de planification en vigueur. Suite au regroupement municipal de 2002, notre Ville possèdera désormais un outil de travail uniformisé par l'application des mêmes normes pour l'ensemble de la population et une planification qui colle aux nouvelles réalités de l'épanouissement de notre Ville.

Le dossier connu sous le nom de «**Quai de Portneuf**» a continué d'évoluer à un très bon rythme. Dans la démarche pour l'acquisition du quai, les protocoles d'entente avec le gouvernement ont été signés récemment et les études afin de définir un «concept» pour la tête du quai, afin de lui attribuer une vocation précise au niveau récréonautique et ensuite définir un plan d'affaire relié à ce concept, s'amorcent. Les services de professionnels en la matière, pour ce faire, ont été retenus. Beaucoup d'énergies seront déployés afin que ce dossier poursuive son cheminement normal et ait un aboutissement réjouissant pour nous tous, enrichissant ainsi la vocation récréonautique du quai et du parc.

Le dossier de la «**Voie de contournement**» est bien enclenché. Ce dossier est à obtenir les autorisations requises afin de voir le jour. Le but de ce dossier est de rediriger les camions en provenance de la carrière exploitée par Pavage Portneuf, afin qu'ils contournent le noyau villageois du Secteur Nord plutôt que d'emprunter la rue Saint-Louis. La raison du caractère urgent qu'un tel dossier revêt, est la sécurité et la quiétude des gens de ces environs. En bref, la «Voie de contournement» est planifiée pour emprunter une partie du Transcon pour ensuite contourner le Secteur Nord de la Ville, par l'ouest, et finalement aboutir aux abords de l'autoroute 40.

Les résultats partiels pour l'année 2009

Tenant compte que l'année 2009 n'est pas complétée, je vous fais part, dans le tableau suivant, des résultats partiels des revenus et dépenses de fonctionnement et d'investissement, des remboursements de la dette et des affectations, au 31 octobre. Le tableau suivant montre l'état de la situation et permet, à ce jour, de confirmer que si aucun imprévu vient affecter le cours des opérations normales, l'extrapolation des données au 31 octobre, pour les mois de novembre et décembre, reflète la réalité pour l'année 2009.

Pour l'année en cours 2009		
	31-10-2009	Budget
Revenus de fonctionnement	3 676 734	3 785 922
Dépenses de fonctionnement	-2 337 444	-2 982 905
Remboursement de la dette	-410 044	-554 993
Affectations	-317 024	-248 024
Solde	612 222	0
Revenus d'investissement	364 376	750 530
Dépenses d'investissement	-696 725	-750 530
Affectations	332 349	
Solde	0	0

L'évolution de la dette à long terme

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la situation concernant la dette à long terme, extrapolée au 31 décembre 2009.

Dette à long terme				
Ville de Portneuf	secteur sud	secteur nord	ensemble	Total
Au 1 janvier 2009	1 722 541	2 276 679	1 164 946	5 164 166
Régularisation comptable	-178 198		-36 026	-214 224
Financement en cours d'année	243 434		1 174 935	1 418 369
Montant régularisé	1 787 777	2 276 679	2 303 855	6 368 311
Remboursement	-192 070	-179 180	-172 815	-544 065
Solde anticipé au 31-12-2009	1 595 707	2 097 499	2 131 040	5 824 246

Les dépenses excédant 25 000 \$

Tel que le prévoit la Loi :

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000 \$ sont :

- 1 Gagnon Rochette & Associés Inc. 47 673,95\$ taxes incluses, pour la couverture d'assurances de la ville, payé comptant;
- 2 Pax Excavation Inc. 118 569,89\$ taxes incluses (montant faisant partie du contrat de 1 075 647,96\$ taxes incluses pour la réalisation du dossier de la 1^{re} avenue – Rue des Écoliers , financé par le règlement d'emprunt numéro 81 et la taxe d'accise sur l'essence);
- 3 BPR : 39 800,62\$ taxes incluses pour la surveillance des travaux sur la rue des Écoliers et la 1^{re} Avenue (financé par le règlement d'emprunt numéro 81 et la taxe d'accise sur l'essence);
- 4 BMO Banque de Montréal 116 989,12\$ (financement règlement d'emprunt);
- 5 MRC de Portneuf 149 113,89\$ pour notre quote-part et le plan et les règlements d'urbanisme;
- 6 Ministre des finances 176 588\$ pour les services de la Sûreté du Québec;
- 7 Régie régionale de gestion des matières résiduelles 242 901\$ représentant la somme de la quote-part de la Ville de Portneuf.

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 2 000\$ avec un total de plus de 25 000 \$, en date du 31 octobre 2009 :

- 1 Frenette et Frères Ltée pour des matériaux, représentant un montant total de 26 044.29\$ taxes incluses
- 2 Ghyslain Jobin pour des services professionnels des mois de janvier à mai 2009, pour un montant de 34 473.40\$, taxes incluses;
- 3 Mécanarc Inc (jeux d'eau 40 345,82\$, bras de poussée Marina 6 468,87\$, différentes réparations sur des camions 10 013,29\$, réparations diverses sur des équipements de loisirs 1 782,87\$ (ces montants incluent les taxes);

- 4 Pavage Enduits pour scellement de fissures, pour un montant de 27 146,44\$, taxes incluses;
- 5 Agence du revenu Canada : 44 920,05\$ (remise pour impôt sur le revenu)
- 6 Ministère du Revenu : 138 107,91\$ (remise pour impôt sur le revenu)
- 7 Financière Banque Nationale du Canada : 30 919,21\$ (remboursement capital + intérêts pour le service de la dette)
- 8 Société québécoise d'assainissement des eaux : 108 850,41\$ (remboursement capital + intérêts pour le service de la dette)
- 9 Hydro-Québec : 153 395,55\$ taxes incluses (électricité des bâtiments municipaux)

Le traitement des élus municipaux :

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville, pour l'année en cours 2009. Le tiers de cette rémunération est une allocation de dépenses :

- 1 maire : 12 351 \$
- 2 conseiller : 4 117 \$

La rémunération totale ainsi calculée, pour l'entier de l'année 2009, est de 37 053 \$.

La rémunération des élus est indexée annuellement selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada, établi par Statistique Canada en décembre de l'année précédente.

Programme de dépenses en immobilisation

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2009, en décembre 2008.

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT								
	2009	2010	2011	Total	Financement revenus	Financement emprunt	Financement subvention	Notes
Administration générale								
Équipement informatique + ameublement	6 100	1 000	1 000	8 100	8 100			
Sécurité publique								
Équipement - service incendie	34 236	18 736	14 236	67 208	67 208			
Véhicule SWAT		150 000		150 000		150 000		
Voirie municipale								
Amélioration des rues et routes	53 938	90 694		144 632		144 632		
Signalisation	5 000	5 000	5 000	15 000	15 000			
Édifices municipaux	80 906	80 906		161 812		161 812		
Hygiène du milieu								
Aqueduc								
Machinerie, outillage, équipement	10 248			10 248	10 248			
Infrastructure 1re avenue & 2e avenue	150 000	1 400 000	1 300 000	2 850 000		600 000	2 250 000	Progr. infras.
Infrastructures rue des Épinettes	159 450			159 450		159 450		
Egout								
Machinerie, outillage, équipement	7 012			7 012	7 012			
Installation septique régl.#37-1	16 000			16 000		16 000		
Infrastructure 1re avenue	150 000	1 400 000	1 300 000	2 850 000		600 000	2 250 000	Progr. infras.
Loisirs & Culture								
Immeubles et infrastructures	13 395	24 241	25 000	62 636	62 636			
Parcs et terrains de jeux	42 995	20 698	17 000	80 693	80 693			
Total dépenses d'investissement	729 280	3 191 275	2 662 236	6 582 791	250 897	1 831 894	4 500 000	

Note générale : les investissements indiqués dans les années 2009, 2010 et 2011 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets.

Les orientations pour l'années 2010

Une consultation sera menée en cours d'année afin de connaître les besoins de la population, des commerces, industries et organismes. Le conseil tiendra régulièrement des réunions d'orientations stratégiques afin de préparer le Portneuf de demain.

La ville doit exercer un rôle de leadership et devenir la locomotive du développement. Pour ce faire, il est essentiel de travailler tous ensemble dans la réalisation de projets mobilisateurs pour le milieu.

Nous désirons augmenter le rayonnement et la visibilité de Portneuf, nous saisirons au vol toutes les tribunes afin de faire connaître notre belle Ville.

Enfin, nous aurons une préoccupation constante afin d'offrir des services adaptés aux personnes de toutes les tranches d'âges.

Le budget 2010

La préparation des prévisions budgétaires 2010 est en pleine effervescence. Les membres du Conseil municipal, secondé par le personnel de l'administration municipale, s'affairent à préparer le budget d'opérations pour l'année 2010 ainsi que le programme triennal d'immobilisations. À la lumière des ateliers d'étude, des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil pour une saine gestion de notre Ville, nous tiendrons une séance spéciale le 15 décembre 2009, pour l'adoption de ce budget.

Le nouveau rôle d'évaluation de la ville a fait augmenter, en moyenne, de 34 % la valeur des propriétés. Le conseil tentera de minimiser l'impact de cette augmentation dans son exercice budgétaire 2010.

Nelson Bédard

Maire

Rés.2454-11-2009 Nomination d'un représentant à la RRGMRP

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE madame Chantale Hamelin soit nommée représentante pour la Ville de Portneuf auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et que monsieur Jacquelin Martel soit le substitut au besoin.

Rés.2455-11-2009 Nomination de deux représentants à la Commission des loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE mesdames Esther Savard et Anick Leclerc soient nommées représentantes au sein de la Commission des loisirs.

Rés.2456-11-2009 Nomination de deux représentants au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Marcel Fortier et madame Chantale Hamelin soient nommés représentants au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Rés.2457-11-2009 Nomination d'un représentant au Comité Culture et Embellissement

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Diane Godin soit nommée représentante au sein du Comité Culture et Embellissement.

Rés.2458-11-2009 Nomination d'un représentant au Réseau Biblio

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE madame Esther Savard soit nommée représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Rés.2459-11-2009 Autorisation de signature du protocole d'entente pour aide financière, réfection 1^{re} Avenue et 2^e Avenue et des rues transversales

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec visant à permettre la réfection de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue et des rues transversales.

Rés.2460-11-2009 Acceptation de la soumission pour l'étude géotechnique, réfection 1^{re} Avenue et 2^e Avenue et des rues transversales

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2430-10-2009 en date du 1^{er} octobre 2009 dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue et des rues transversales devant être réalisé en 2009;

Considérant que trois soumissions ont été reçues pour la réalisation d'une étude géotechnique;

Laboratoire d'Expertises de Québec	20 994,75\$ taxes incluses
LVM Technisol inc.	22 712,43 \$ taxes incluses
Inspec-Sol inc.	27 033,58 \$ taxes incluses

Considérant que BPR-Infrastructure inc. a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection de la 1^{re} Avenue et 2^e Avenue et des rues transversales au montant de 20 994,75\$ taxes incluses, tel que déjà autorisé dans la résolution 2430-10-2009.

Rés.2461-11-2009 Lettre d'entente, préposés au déneigement

Considérant qu'il n'existe pas dans la convention collective des employés de la Ville de Portneuf une appellation et une catégorie d'emploi pour les personnes appelées à effectuer du remplacement dans le cadre des activités de déneigement;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire Nelson Bédard, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer avec le syndicat une lettre d'entente, tel que convenu au Comité de relation de travail, au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2462-11-2009 Contrat avec un mandataire pour le règlement Rénovation-Québec

Considérant que monsieur Ghislain Bertrand de « Art et tech » a fait parvenir une offre de service concernant le programme Rénovation-Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Ghislain Bertrand de Art et tech afin d'agir comme mandataire dans l'application du règlement Rénovation-Québec et ce pour un montant de 65.00 \$/heure, taxes en sus.

QUE monsieur Bertrand soit mandaté pour réaliser les dossiers qui lui seront référés par le directeur général de la Ville de Portneuf.

Rés.2463-11-2009 Transport adapté de Portneuf – participation financière 2010

ATTENDU QUE le Transport adapté est administré par la municipalité mandataire (Ville de Saint-Basile) et dessert les municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le service du Transport adapté est offert par l'entreprise privée;

ATTENDU QUE les tarifs sont de 2,75\$ pour un déplacement simple à l'intérieur du territoire et de 6,00\$ pour un déplacement simple à l'extérieur du territoire;

ATTENDU QUE la contribution globale escomptée du milieu (usagers et municipalités) ne peut être supérieure à 35% des coûts estimés du service;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la contribution de la Ville de Portneuf pour l'année 2010 sera de 6 819,80 \$ et versée à la Ville de Saint-Basile.

Rés.2464-11-2009

Appui au projet de coopérative d'habitation pour personnes âgées

Considérant que la Ville de Portneuf de même que les autres municipalités avoisinantes connaissent une problématique de vieillissement de leur population et que les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie ont difficilement accès à des logements abordables et de qualité avec services;

Considérant que depuis plus d'un an un comité de citoyens consacre ses énergies à la mise sur pied d'un projet d'habitation avec services pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie;

Considérant l'état d'avancement de ce projet et les démarches accomplies jusqu'à maintenant par ce comité de citoyens en particulier la création de l'entité légale de la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA RÉSIDENCE PORTNEUVIENNE, l'estimation des coûts de construction à partir d'esquisses architecturales, l'étude de viabilité financière et les soirées d'information auprès de la population;

Considérant l'intérêt manifesté par de nombreuses personnes âgées à vouloir y résider;

Considérant que la réalisation de ce projet bénéficiera d'une importante aide financière dans le cadre des modalités d'application du volet 2 du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que pour bénéficier de ce programme d'aide financière, il est souhaitable que la municipalité appuie concrètement les démarches de ce comité de citoyens auprès des instances administratives et politiques concernées en souscrivant à la mise en place des conditions favorables à la réalisation de ce projet;

Considérant que l'obtention de l'aide financière de la SHQ est conditionnelle à une contribution financière substantielle du milieu au montage financier de ce projet conformément aux modalités d'application du volet 2 du programme AccèsLogis;

Considérant la difficulté d'amasser la contribution financière du milieu à l'aide d'une levée de fonds auprès de la population et des entreprises à l'intérieur du délai fixé par la SHQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à :

- 1 Céder pour une somme nominale de un dollar, à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA RÉSIDENCE PORTNEUVIENNE un terrain de 50 000 pieds carrés localisé à l'arrière de son Hôtel de ville en bordure de la 2^e Avenue;
- 2 Assumer les coûts relatifs aux raccordements d'aqueduc et d'égout;
- 3 Assumer sa participation au programme du supplément au loyer de la SHQ à savoir 10% de l'écart entre le coût annuel du loyer et la contribution annuelle des ménages à faible revenu au paiement du loyer équivalent à un maximum de 25% de leurs revenus;
- 4 Considérer un soutien financier en comblant le manque à gagner de la levée de fonds effectuée auprès de la population et des entreprises, par un emprunt qui sera remboursé à même les taxes foncières payées par la Résidence Portneuvienne. Ce soutien complètera le montage financier de ce projet, tel que requis par les modalités d'application du volet 2 du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il sera déterminé dépendamment de la somme requise pour compléter la contribution du milieu, le tout en relation avec la volonté de la population et en accord avec les paramètres prévus par la loi.

Ces engagements sont conditionnels à la viabilité financière du projet et à l'obtention des aides financières provenant des autorités gouvernementales concernées.

QUE la résolution 2224-02-2009 adoptée le 9 février 2009 soit remplacée par celle-ci.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au comité de la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA RÉSIDENCE PORTNEUVIENNE, aux autorités de la SHQ et au consultant responsable du dossier.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 :10 hres.

maire

greffière